

Question orale sans débat

Mardi 11 avril 2023

Règlementation portant sur les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et sur leur impact sur la santé et l'environnement.

Monsieur le Ministre,

Le 5 avril 2022, une équipe de journalistes et de scientifiques a dévoilé les résultats d'une étude consacrée aux pollutions issues des activités des zones industrielles de pétrochimie conduite sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dans ma circonscription.

L'étude était fondée sur des mesures ponctuelles de l'air et des sols, ainsi que sur les urines d'un panel de 24 enfants.

Les résultats ont mis en avant la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, les HAP, dans le sol, et dans les urines de certains enfants testés.

Les HAP sont des constituants du charbon et du pétrole. Et si leur composition varie en fonction de nombreux paramètres, on en retient généralement 16.

Parmi eux, le benzopyrène est considéré comme cancérigène avéré par le Centre International de Recherche sur le Cancer.

Trois autres sont également considérés comme « cancérigènes probables ».

Malgré l'impact néfaste certain de ces polluants pour la santé humaine et pour l'environnement, il n'existe aucune réglementation ni valeur de référence en France pour encadrer les taux de HAP dans l'air, l'eau ou les sols ni de contrôle régulier sur la présence de ces polluants dans les organismes humains.

J'ai conscience de la complexité de mise en œuvre d'une telle mesure, mais pourriez-vous nous indiquer si la France coopère avec les quelques États qui encadrent déjà le naphthalène, l'un des 16 HAP ?

Le Canada, l'Allemagne, la Chine, et les États-Unis pourraient nous aider.

D'autre part, l'Agence Régionale de Santé Normandie m'a indiqué que des résultats de biosurveillance seront prochainement disponibles, permettant alors la publication de valeurs de référence d'exposition en France.

Cette bonne nouvelle me conduit à la deuxième question : le gouvernement prévoit-il de mettre en œuvre, une fois les valeurs de référence d'expositions connues, une réglementation en la matière avec des taux à ne pas dépasser dans l'eau, l'air, les sols et dans l'organisme humain ?

Et, étant aussi très sensible à la santé au travail, je voudrais connaître les mesures que vous comptez prendre, en lien avec le ministère du Travail et les organismes syndicaux, pour mettre en place une réglementation du travail qui permette de protéger au mieux les travailleurs de la pétrochimie potentiellement exposés à ces HAP ?

Car la santé des riverains des zones polluées comme celle de la planète et des salariés sont indispensables à protéger !